

2 avril 2020

Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme



"Autisme :
changeons la donne !"



infographie Glory

Contact presse

Association Autisme France

Danièle Langlois

Tél : 04 93 46 01 77

Mail : contact@autisme-france.fr

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : contact@autisme-france.fr

Journée Mondiale de sensibilisation à l'Autisme

Dossier de presse 2020

L'autisme est un trouble neuro-développemental précoce, c'est-à-dire un trouble du développement du système nerveux qui se manifeste avant l'âge de deux ans. L'autisme est caractérisé par des troubles de la communication, des intérêts restreints ou des comportements à caractère répétitif, ainsi qu'une forte résistance au changement. Environ 700 000 personnes en France ont un trouble du spectre de l'autisme.

Autisme France est une association nationale de familles touchées par l'autisme, créée en 1989. Elle est reconnue d'utilité publique depuis le 11 juillet 2002 et elle a l'agrément « usagers du système de santé » depuis mars 2013. Elle diffuse les connaissances et des informations concernant les bonnes pratiques pour les personnes autistes. Elle assure un service d'accueil et d'informations téléphoniques pour les familles, elle cherche à influencer l'élaboration des politiques publiques par des actions de plaidoyer. Autisme France rassemble environ 10 000 personnes dont un millier de membres directs et 9000 à travers son réseau des associations membres.

Rappel de chiffres

On estime à environ 700 000 le nombre de personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme en France. En 2010, seules 75 000 personnes avec un trouble du spectre de l'autisme étaient diagnostiquées et prises en charge dans le secteur médico-social et moins de 20% d'entre elles bénéficiaient d'un accompagnement au sein d'une structure dédiée, selon les chiffres du plan autisme 3.

En 2017, La Cour des Comptes souligne que les deux tiers des enfants et près de 80% des adultes sont accueillis dans des établissements généralistes qui n'ont pas reçu un agrément spécifique autisme. Il y a là une source de maltraitance par défaut grave et une violation de l'article L 246-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui garantit à chaque personne autiste une intervention adaptée à ses besoins.

Trois plans autisme, une stratégie depuis le 6 avril 2018, qui n'ont pas servi à changer significativement la situation. Les raisons en sont connues :

- Toujours pas d'études épidémiologiques dignes de ce nom
- Pas d'indicateurs de suivi
- Pas de moyens pour rendre opposables les recommandations
- Aucune initiative pour refondre les formations initiales des professionnels
- Peu de respect pour les personnes et leurs familles, leurs besoins, leurs droits
- Aucune campagne d'information nationale sur l'autisme.

Trouble des interactions sociales	Troubles de la communication verbale et non verbale	Comportements stéréotypés et répétitifs
 <p data-bbox="169 607 564 719">Apparente indifférence aux personnes, semble ignorer les autres, défaut de contact</p>	 <p data-bbox="608 595 991 730">Utilise le langage de façon écholalique (l'enfant répète mot pour mot une question qu'on lui pose)</p>	 <p data-bbox="1038 595 1417 730">Mouvements inhabituels du corps (battements rapides des mains en ailes de papillon)</p>
 <p data-bbox="193 1285 539 1319">Manque de contact visuel</p>	 <p data-bbox="619 1267 975 1335">Ne pointe pas du doigt, ne montre pas les objets</p>	 <p data-bbox="1034 1196 1422 1408">Intolérance face au changement d'éléments même légers se manifestant par de la colère (l'enfant s'automutile, se mord, s'arrache les cheveux, se tape la tête)</p>
 <p data-bbox="185 1906 549 2013">Ne joue pas avec les autres enfants. Absence d'intérêt pour les autres enfants</p>	 <p data-bbox="608 1917 983 1995">A du mal à comprendre et à se faire comprendre</p>	 <p data-bbox="1031 1872 1422 2047">« Main outil » Utilise la main de l'autre pour attraper des choses (traiter les autres comme des objets)</p>

Changer la donne pour défendre la cause des personnes autistes en France est une urgence absolue

Une stratégie autisme qui, malgré une équipe investie, peine à faire avancer la cause de l'autisme

Depuis le 6 avril 2018, existe une stratégie autisme au sein des troubles du neuro-développement, car nous n'avons pas obtenu de plan autisme 4 alors que c'était une impérieuse nécessité. Elle s'appuie sur une équipe de 7 personnes avec des responsabilités propres (le chantier de la formation par exemple).

Elle peine à changer la vie quotidienne des familles, même si nous nous doutons que devant l'immensité du chantier, obtenir des changements est un défi : les échecs de ceux qui ont précédé cette nouvelle équipe n'invitent pas forcément à l'optimisme.

L'information circule mieux et les associations sont plus intégrées dans les groupes de travail : psychologues des plateformes, CAMSP, CMP et CMPP, ASE, ANDPC.

En cette année 2020, il reste toujours 5 chantiers majeurs pour lesquels nous n'avons vu aucun changement notable sur le terrain.

Le diagnostic

La Cour des Comptes, dans son rapport de décembre 2017, évalue le nombre d'enfants à 100 000 et le nombre d'adultes à 600 000 (dont seuls 75 000 sont identifiés).

En 2020, le diagnostic reste largement inaccessible : 50 % des enfants et 90 % des adultes n'en ont aucun de correctement posé. Par ailleurs les évaluations fonctionnelles indispensables pour construire les projets d'intervention sont rarement faites. Les CRA ont été invités à réduire les listes d'attente, mais nous ne savons pas de quelle manière.

La politique globale de la délégation interministérielle à l'autisme, malgré nos demandes, reste peu compréhensible en l'état.

Si nous nous réjouissons qu'existent enfin pour les médecins de première ligne (généralistes, pédiatres) une consultation spécifiquement codée de suivi des enfants autistes, et une autre de repérage diagnostique des enfants autistes de 0 à 6 ans, nous ne comprenons pas comment ces deux réelles avancées s'articulent avec le lancement annoncé des plateformes forfait précoce, pour les 0-6 ans, qui concernent non l'autisme mais l'ensemble des troubles neuro-développementaux, avec des grilles de repérage tous TND, où l'autisme n'est cité qu'en bas de page, jamais articulées avec les recommandations autisme. Ces plateformes sont confiées aux lignes 2, CAMSP, CMP et CMPP dont le rapport IGAS sur le sujet a montré la très large incompétence sur ce sujet, que ce soit en termes de diagnostic ou de projets d'interventions, limités en l'état à 30h annuelles de psychomotricité et/ou ergothérapie, forfaits très insuffisants pour l'autisme ; devrait s'y ajouter un forfait pour les interventions de psychologues, mais qui restera dans ce faible nombre d'heures. Pour le moment, elles ont abouti à 150 diagnostics, mais nous ne savons pas quels troubles ont été diagnostiqués. L'absence d'accès direct aux plateformes est un vrai handicap pour les familles, le recours obligatoire à un médecin, alors qu'existent de vrais déserts médicaux, un autre obstacle.

Leur articulation avec les CRA et les quelques équipes diagnostiques de proximité n'a pas été vraiment pensée. C'est le tiers de l'argent de la stratégie qu'on met dans ces plateformes : nous aurions aimé être informés de manière précise de leur utilisation au service des enfants autistes.

Lors de la Conférence Nationale du Handicap, a été annoncée l'extension de ces plateformes jusqu'à 12 ans, et sur une durée plus longue, 2 ans au lieu d'un, mais nous n'avons pas eu d'informations supplémentaires.

Même avec cette extension, le problème de fond pour l'autisme restera éludé, en violation des recommandations diagnostiques et des recommandations de bonnes pratiques : le diagnostic d'autisme est fiable à partir de 18 mois, trouble neuro-développemental n'est pas un diagnostic, et les interventions intensives (20h par semaine) doivent commencer avant le diagnostic finalisé. Or, il n'y a aucune solution en aval : où sont les équipes expertes capables de faire de l'intervention précoce, sauf en de rares villes très privilégiées ? Nulle part.

Cette impossibilité d'accéder au diagnostic vient d'abord de l'absence de modification des formations initiales des personnels nécessaires : les médecins n'ont pas de formation actualisée à l'autisme, les universités de psychologie sont massivement noyautées par la psychanalyse, de même que les instituts de psychomotricité et les établissements de formation de travailleurs sociaux.

La brochure dépistage d'Autisme France est à la disposition de tous sur son site :

www.autisme-france.fr/offres/file_inline_src/577/577_P_21141_2.pdf

Ainsi que le web-documentaire sur les premiers signes d'autisme, fait avec le CRA Rhône-Alpes, et financé par la FIRAH :

<https://www.firah.org/article/472/autisme-les-premiers-signes-webdocumentaire.html>

La stratégie prévoit de s'appuyer sur les CRA pour repérer les adultes avec un TSA dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ; au bout de presque deux ans de stratégie autisme, nous n'avons vu aucun progrès dans ce domaine, malgré un groupe de travail dédié.

Il existe plus de centres experts autisme sans trouble du développement intellectuel et quelques équipes dans les CRA : pour les adultes autistes avec les profils les plus sévères, il n'y a quasiment rien, et c'est franchement indécent.

La scolarisation

En Février 2016, les experts du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU font à la France une série d'observations :

59. Le Comité est préoccupé qu'en dépit de trois successifs plans autisme, les enfants atteints d'autisme continuent à être soumis à des violations généralisées de leurs droits. Le Comité est particulièrement préoccupé que la majorité des enfants atteints d'autisme n'ait pas accès à l'éducation dans les écoles ordinaires, ou reçoive une éducation limitée sur une base à temps partiel sans un personnel spécialement formé pour soutenir leur inclusion.

Le Comité est également préoccupé que :

(A) La mise en œuvre des recommandations de 2012 de la Haute autorité de santé ne soit pas obligatoire et qu'aux enfants atteints d'autisme soient encore proposées des thérapies inefficaces psychanalytiques,

la surconsommation de médicaments, et le placement dans les hôpitaux et institutions psychiatriques, y compris en Belgique;

(b) Les professionnels formés dans les thérapies, les programmes de développement et d'éducation de renommée internationale soient rares et ne soient pas couverts par le système d'assurance-maladie;

(c) Certains parents qui s'opposent à l'institutionnalisation de leurs enfants soient intimidés, menacés, et, dans certains cas, perdent la garde de leurs enfants, institutionnalisés de force ou objet d'un placement administratif.

60. Le Comité prie instamment l'État partie de prendre des mesures immédiates pour s'assurer que les droits des enfants atteints d'autisme, en particulier leur droit à l'éducation inclusive, soient respectés, que les recommandations de 2012 de la Haute autorité de santé soient juridiquement contraignantes pour les professionnels qui travaillent avec des enfants à l'autisme, et que seules les thérapies et les programmes éducatifs qui sont conformes aux recommandations de la Haute autorité de santé soient autorisés et remboursés. L'État partie devrait également veiller à ce que les enfants autistes ne soient pas soumis à l'institutionnalisation forcée ou le placement administratif et que les parents ne soient plus soumis à des représailles en refusant l'institutionnalisation de leurs enfants.

Sur les 100 000 enfants autistes, nombre évalué par la Cour des Comptes, l'Education Nationale en repère 36 000 scolarisés (sans qu'on sache de quelle manière et à quelle hauteur) et 13 000 dans le médico-social (sans qu'on sache non plus comment et avec quels objectifs : le Projet Personnalisé de Scolarisation ne les concerne pas).

Il manque donc la moitié des élèves autistes potentiels : où sont-ils ? Nous savons tous que l'Education Nationale en exclut beaucoup, avec une large complicité des MDPH.

Les UE en maternelle ont représenté un premier espoir, et leur nombre est en augmentation très significative dans la stratégie autisme : nous n'arrivons cependant pas à obtenir de liste actualisée. La création de 180 nouvelles UEMA est une bonne nouvelle mais sans l'évaluation de la qualité de ces UEMA qui ne se valent pas, on continuera à financer sur fonds publics du travail exemplaire comme du travail médiocre. Seule est prévue une cohorte de suivi de ces enfants, ce qui est une démarche intéressante, mais ne correspond en rien à l'évaluation de la qualité du service rendu. Seules les ARS Grand Est et Auvergne Rhône-Alpes ont cherché à faire un travail d'évaluation, au moins partiel, du fonctionnement des UEMA.

Les UE élémentaire à venir (45 en tout sur trois ans) avec un financement quatre fois inférieur ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'annonce de leur doublement à la Conférence nationale du Handicap va dans le bon sens, mais leur financement sera-t-il toujours aussi maigre ? Au mieux scolariseront-elles quelques enfants avec des compétences académiques : où iront les autres ? Ce sont très largement les associations qui forment les AESH à l'autisme, à leurs frais.

L'association des aménagements pédagogiques et du soutien éducatif nécessaire, qui garantit le succès de la scolarisation des enfants autistes n'est pas la norme. Sur les 2800 enfants handicapés scolarisés en Belgique, une large majorité est autiste : les familles préfèrent l'exil à la maltraitance.

Dans notre enquête de rentrée menée en collaboration avec **TouPI**, et **Info Droit Handicap** ont réalisé une étude sur la présence des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) auprès des enfants handicapés qui en ont besoin, lors de cette rentrée scolaire 2019.

1.722 personnes ont répondu, couvrant une grande partie du territoire français. Nous ont été signalés :

- **527 élèves sans AESH** (malgré une notification de la MDPH) **dont 89 qui ont été entièrement privés de scolarisation du fait de cette absence**
- 99 élèves ayant leur AESH individuelle sur un temps inférieur au temps notifié par la MDPH
- 226 élèves encore en attente de la notification d'AESH, malgré des dossiers déposés bien souvent plus de 4 mois auparavant

Nous estimons qu'à l'échelle nationale, **11.000 à 13.000 élèves n'ont pas leur AVS et que 1.900 à 2.200 sont privés de scolarisation en raison de l'absence de leur AVS. Un très grand nombre de ces enfants sont autistes.**

Les enfants autistes sont les victimes indirectes du chantier école inclusive : nous constatons que les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont une façon déguisée de réduire ou faire disparaître les AESH individuelles et de revenir sur les acquis de la loi de 2005, alors même que beaucoup d'enfants autistes, au mépris de la loi, ne sont acceptés en classe qu'avec une AESH. Les libéraux sont rarement admis dans les classes : leur inscription dans le PPS ne garantit pas leur présence toujours laissée dans la circulaire de 2006, à l'appréciation du chef d'établissement. Nous sommes inquiets également du contenu du livret parcours inclusif à venir, laissé à la seule initiative de l'enseignant, et des équipes médico-sociales d'appui, choisies sans consultation des usagers, et sans notification des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

Les adultes

Il n'y a que quelques mesures dans la stratégie autisme, réservées à ceux qui sont dans le haut du spectre de l'autisme. Pas un centime n'est accordé aux plus démunis, alors que les listes d'attente dans les rares foyers aux normes sont monstrueuses. Les GEM autisme ne doivent pas être réservés à quelques adultes au fonctionnement intellectuel de haut niveau.

Le logement inclusif et l'emploi accompagné ne sont pas des mesures spécifiques autisme et leur financement n'est pas satisfaisant.

Aujourd'hui, en l'absence de diagnostic et d'intervention précoces et de soutien éducatif depuis le plus jeune âge, la situation de l'adulte autiste est catastrophique.

La Cour des Comptes a recensé 50 000 adultes en établissements ou services.

Enfants et adultes représentent 6% de la file active des services psychiatriques. Beaucoup d'adultes sont en hôpital psychiatrique ou pire en unité pour malade difficile (UMD). Le travail amorcé avec le collectif psychiatrie sur le recensement des adultes autistes en UMD s'est arrêté, hélas. Beaucoup d'adultes sont au domicile, sans aide ni accompagnement éducatif.

Beaucoup d'adultes autistes, atteints de troubles graves et ne pouvant accéder au milieu ordinaire, ne trouvent pas de place dans les établissements spécialisés qui ont des listes d'attente interminables. Beaucoup sont obligés d'être exilés en Belgique. Cette situation est d'abord due à l'abandon de ces personnes : pas de soutien éducatif pendant l'enfance, ou rupture avec ce soutien, pas de moyen de communication, pas de structuration de l'espace et du temps : même le B.A.Ba est souvent inconnu dans les services pour adultes. Le secrétariat aux personnes handicapées a bien conscience du problème, mais les 90 millions d'euros annoncés sur 3 ans, dont seulement 26 % iront à l'autisme (alors que la proportion de personnes autistes est bien supérieure, mais bien sûr, les diagnostics ne sont pas posés), ne nous rassurent pas.

Par ailleurs, très peu de structures développent des projets éducatifs de qualité.

Les adultes Asperger ne sont pas mieux traités que les autres : pas de formation professionnelle, pas de soutien social, pas de logement accompagné, pas de services adaptés. Les premières initiatives qui se développent pour l'accompagnement au travail ne sont pas forcément dédiés aux adultes autistes, et elles sont très faiblement dotées. L'accompagnement au logement relève d'initiatives associatives pas forcément comprises, relayées et correctement financées.

L'insertion par le travail pourrait se faire en milieu protégé, dans des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), mais les associations gestionnaires sont réticentes à les accueillir, et les projets spécifiquement dédiés à l'autisme sont rarissimes : seule la Nouvelle Aquitaine a développé un programme de soutien aux ESAT.

« L'insertion professionnelle reste exceptionnelle et anecdotique¹ »

Les adultes autistes restent souvent à la charge des familles, sans solution, sans pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique qui leur permettrait de progresser à tout âge de manière digne.

Il n'existe que très peu de structures spécifiques pour les personnes autistes vieillissantes et cela devient préoccupant, les maisons de retraite classiques n'étant pas en mesure de leur fournir l'accompagnement adapté dont elles ont besoin.

Encore trop de personnes autistes adultes se retrouvent enfermées en milieu hospitalier, ce qui aggrave leur état et les coupe de toute vie sociale : près de 60 % des personnes placées en isolement de plus de 30 jours pendant leur séjour en hôpital psychiatrique sont autistes². Cette psychiatrisation abusive est associée à la sur-médication en neuroleptiques qui sont à l'origine de problèmes de santé graves (obésité, dyslipidémie, hypertension artérielle, diabète) et donc une des causes de la réduction de l'espérance de vie des personnes autistes d'environ dix-sept ans par rapport à la moyenne. Le Dr Saravane a pourtant publié un document sur les soins somatiques et la douleur, mais que ne s'approprient pas les professionnels de santé.

La formation des professionnels et l'exigence de qualité des interventions

La certification en formation continue autisme pour les travailleurs sociaux, sur laquelle nous avons tant travaillé, collectivement, en 2016, s'est transformée en certificat autisme, pour lequel il faudra labelliser des organismes de formation. Il est bien regrettable que la mesure du plan 3 pour auditer les instituts de formation des travailleurs sociaux, en 2016, n'ait donné lieu à aucun suivi, aucun plan d'action : il y avait là un levier de changement des pratiques.

Par ailleurs, aucun chantier n'est ouvert pour la refonte des formations des travailleurs sociaux, des psychologues, des médecins, etc....Mettre des modules en ligne ne suffira malheureusement pas à faire changer les pratiques. Nous notons avec satisfaction qu'un rapport de l'IGAS s'est penché sur le rôle des psychologues, et plaide pour qu'ils acquièrent des connaissances scientifiquement validées.

¹ Rapport de Mme Létard à Mme Bachelot décembre 2011

² Selon le rapport 2011 de l'IGAS « Analyse d'accidents en psychiatrie et propositions pour les éviter », (annexe 6 tableau 19).

Sur le terrain, des associations gestionnaires s'engagent dans une réforme des pratiques : c'est très inégal d'une région à l'autre, mais c'est un espoir et nous comptons beaucoup sur la certification Handéo pour conforter les services de qualité et inciter fortement les autres à améliorer leurs compétences. Six premiers établissements et services de Nouvelle Aquitaine ont reçu leur certification autisme, il y en aura d'autres ; il faudrait que toutes les ARS accompagnent cette dynamique et que toutes les associations gestionnaires s'engagent à s'y soumettre. Un rapport de l'IGAS, récemment publié, avec retard, sur l'évolution de l'offre médico-sociale souligne l'absence d'outils d'évaluation de la qualité pour les ARS, et l'inadéquation de l'évaluation externe. Raison de plus pour la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Haute Autorité de Santé d'accepter l'équivalence de la certification Handéo et de l'évaluation externe, ce qui est pour le moment refusé. La HAS a éliminé les associations de sa commission médico-sociale, au mépris de la Convention ONU des droits des personnes handicapées, qui n'ont ainsi rien à dire sur un sujet qui les concerne directement. Un scandale de plus.

Nous n'avons pas identifié d'actions pour réaffecter l'argent gaspillé en psychiatrie dans beaucoup de services archaïques à des services compétents qui puissent associer des professionnels médico-sociaux bien formés à des libéraux choisis par les familles, dont on puisse assurer le financement public. Il faut développer les PCPE mais aussi les services d'aide à domicile spécialisés, en leur assurant un financement pérenne, y compris avec une participation de l'ARS, comme c'est le cas en Bourgogne.

Les droits des familles

Les chantiers MDPH, AEEH et PCH de la Conférence Nationale du Handicap n'ont pour le moment pas amélioré la situation des familles avec des enfants ou adultes autistes. Il est prévu, mais sans calendrier, une mission sur l'extension de la PCH aux publics qui y sont pour le moment peu éligibles, dont les personnes autistes. Ce n'est pas de la faute des familles si ces prestations doivent pallier la rareté de services de proximité compétents. C'est à la solidarité nationale de financer la réponse aux besoins des personnes autistes, et, ce, à la hauteur des besoins de ces personnes, ce qui est loin d'être le cas. Par ailleurs les MDPH ont des fonctionnements très différents et les traitements des dossiers autisme sont donc très inéquitables sur le territoire.

Le droit au répit n'est toujours pas assuré et les 6 millions d'euros de la stratégie autisme sur 3 ans et l'ensemble des territoires sont plus que dérisoires : la négation des besoins d'aide parfois massive qu'il faudrait assurer aux familles. A ce propos, la stratégie a largement consisté à enterrer les mesures du plan 3, et nous attendons toujours que la mesure 38 du plan 3, dédiée à l'amélioration des services ASE qui accueillent des enfants autistes, sorte des placards. C'est peu respectueux des drames vécus par certaines familles : nous demandons toujours justice pour Rachel et toutes les familles qui continuent à être menacées par des services largement incompetents et parfois malveillants.

Le récent décret sur une expérience de baluchonnage à la française n'envisage que la dérogation au code du travail, alors qu'il faudrait miser sur la formation des personnels et leur supervision : ce serait une judicieuse solution que d'y apporter un financement dans le cadre de l'autisme.

Nous demandons toujours un service de recours au moins régional pour le recensement des situations sans réponse et des dysfonctionnements. A la Conférence Nationale du Handicap, a été annoncée la création d'un numéro d'appel unique en 2021 : nous aimerions savoir comment les familles pourront s'en saisir, et avec quels résultats.

Journée Mondiale de la Sensibilisation à l'Autisme

« Éclairez en Bleu » ([Light It Up Blue](#)) est une initiative d'[Autism Speaks](#), la plus grande organisation américaine dans le domaine scientifique et de soutien pour l'autisme.

Dans le cadre de cette initiative, les organisations de l'autisme à travers le monde incitent à illuminer en bleu pendant la nuit du 2 avril, des monuments symboliques, des hôtels, des complexes sportifs, des salles de concerts, des musées, des ponts, des commerces, des maisons et d'autres bâtiments pour une nuit au début du mois d'avril.

Le but est de lancer un mois d'activités et d'événements de sensibilisation à l'autisme dans le monde entier tout au long du mois d'avril.

Chaque année le monde entier se mobilise et éclaire ses monuments en bleu par solidarité

Edifices, ponts, parcs, bâtiments publics et privés, maison, cabinet, bureau, site Internet, photo de profil

...

**En France, rejoignez le mouvement comme ces grandes villes :
Éclairez-les en bleu dans la nuit du 2 avril 2020**



Autisme France a rédigé un certain nombre de rapports :

Un rapport Aide Sociale à l'Enfance et autisme :

<http://www.autisme->

[france.fr/offres/doc_inline_src/577/Rapport%2Bsur%2Bles%2Bdysfonctionnements%2Bde%2BI5C27Aide%2BSociale%2BE0%2BI5C27Enfance%2BAutisme%2BFrance%2B2%2Bversion%2Bpublique.pdf](http://www.autisme-france.fr/offres/doc_inline_src/577/Rapport%2Bsur%2Bles%2Bdysfonctionnements%2Bde%2BI5C27Aide%2BSociale%2BE0%2BI5C27Enfance%2BAutisme%2BFrance%2B2%2Bversion%2Bpublique.pdf)

4 rapports à l'ONU sur la violation des droits des enfants autistes, des femmes autistes ou avec des enfants autistes, des droits de l'Homme, et un rapport au comité contre la torture.

1. http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/FRA/INT_CRC_NGO_FRA_19734_F.pdf
2. http://www.autisme-france.fr/offres/doc_inline_src/577/Rapport%2Bsur%2Bles%2Bdroits%2Bdes%2BFemmes%2BAutisme%2BFrance%2Bversion%2Ben%2Bligne.pdf
3. http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CAT/Shared%20Documents/FRA/INT_CAT_NGO_FRA_23438_F.pdf
4. http://www.autisme-france.fr/offres/doc_inline_src/577/Rapport%2Balternatif%2Bdroits%2Bde%2BI5C27homme%2BAF_03.pdf